

**DÉPARTEMENT : SAVOIE**  
**ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE**  
**COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 26 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six du mois de février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

PRÉSENTS : MM REYNAUD Jean-Michel, PERNET Florian, DUSSUD Alain, , CHAPPEL Michel, OLIVIERI Jérôme, GORRE Alfred, Mme GACHET Edith, M. ROUSSEL Bruno, Mme RAMBAUD Florence.

EXCUSES : WAX Nicolas, pouvoir à Mme GACHET Edith

ABSENT : M. BRUNET Michel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ROUSSEL Bruno.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 30.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 14 janvier 2019 suscite des remarques.

Le compte-rendu est approuvé par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

**ORDRE DU JOUR**

1. Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'enfouissement des réseaux secs
2. Modifications statutaires SDES
3. Comptes administratifs
4. Comptes de gestion
5. Affectation des résultats
6. Création commissions : finances, communication
7. Fleurissement 2019 – entretien cimetière
8. Demandes d'achat de parcelles
9. Téléalerte
10. Plan d'adressage
11. Demandes de subvention
12. Réunion VOLTALIA
13. Questions diverses

## 1 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS

Monsieur le Maire rappelle l'historique de cette décision d'enfouissement des réseaux secs (Etude confiée au SDES qui a estimé un coût de 79 880,37 € dont 34 279,09 € faisant l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et 27 k€ à la charge de la commune, le reste étant pris en charge par le SDES). M. le Maire informe le CM que le SDES a choisi le cabinet Baron pour la maîtrise d'œuvre du chantier..

Mme Edith Gachet fait remarquer que le montant de 27 k€ lui paraît très élevé par rapport au budget de la commune.

Suite à une confusion dans les chiffres, le montant à charge de la commune est en réalité de 15 976 €, le financement de cette opération étant réparti comme suit :

ORGANISMES	TAUX	MONTANTS
SDES	37,08%	29 625,21 €
Conseil Départemental	42,92%	34 279,09 €
Commune	20,00%	15 976,07 €
<i>TOTAL</i>		79 880,37 €

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au cours de la séance du 5 novembre 2018, il avait présenté les deux variantes pour les travaux d'enfouissement (soit le secteur Mairie seul, soit le secteur Mairie élargi au chemin de la Fesse). Le Conseil Municipal avait alors donné son accord de principe pour la seconde option.

Le Maire présente à l'assemblée municipale le dossier technique et financier établi par le SDES de cette opération dont le montant estimatif s'élève à 79 880,37 € HT. Il ouvre le débat et demande aux élus de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 79 880,37 € H.T.;
- **SOLLICITE** une aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Savoie au titre du Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes ;
- **PRÉCISE** qu'en dehors de la subvention qui pourrait être accordée, dit que cette opération sera financée par autofinancement et par une participation du SDES ;
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de la Savoie de pouvoir commencer les travaux avant l'obtention de la subvention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

## 2 - MODIFICATIONS STATUTAIRES SDES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SDES du 8 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine - mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adoption de cette délibération par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

### Vu les nouveaux statuts du SDES,

- **APPROUVE** les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018, laquelle est jointe en annexe de la présente.

A 19 h, arrivée de Mme Marie-Christine MOLLARET pour présentation des comptes.

## 3 - COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Florian PERNET, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Jean-Michel REYNAUD, maire.

M. Florian PERNET, président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018, qui est résumé par les tableaux ci-dessous.

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe de l'assainissement les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	293 494,05 €	255 184,32 €	38 309,73 €	140 140,40 €	178 450,13 €
	Section d'investissement	153 906,67 €	95 371,54 €	58 535,13 €	- 108 554,91 €	- 50 019,78 €
	Budget total	447 400,72 €	350 555,86 €	96 844,86 €	31 585,49 €	128 430,35 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		447 400,72 €	350 555,86 €	96 844,86 €	35 585,49 €	128 430,35 €

Le résultat net global de clôture 2018 du budget principal est donc de 128 430,35 €.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	34 015,66 €	2 301,00 €	31 714,66 €	- 31 486,89 €	227,77 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 495,87 €	18 495,87 €
	Budget total	34 015,66 €	2 301,00 €	31 714,66 €	-12 991,02 €	18 723,64 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		34 015,66 €	2 301,00 €	31 714,66 €	- 12 991,02 €	18 723,64 €

Le résultat net global de clôture 2018 du budget annexe de l'assainissement est donc de 18 723,64 €.

Vu le budget primitif 2018 adopté par délibération du conseil municipal du 06 avril 2018,

Vu les décisions modificatives n°1 à 5 approuvée par délibérations du conseil municipal des 17 août, 12 octobre, 05 novembre 03 décembre 2018 et 14 janvier 2019,

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 de la commune présenté par M. le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Florian PERNET, président de séance,

M. le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

➤ **APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018 du budget principal et du budget annexe de l'assainissement.

#### 4 - COMPTES DE GESTION

M. Florian PERNET, adjoint au maire délégué aux finances, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Mme BESSON, receveur municipal, a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion se trouve en concordance avec notre compte administratif.

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Florian PERNET,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

➤ **APPROUVE** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018 établi par Madame le receveur municipal.

## 5 - AFFECTATION DES RESULTATS

### BUDGET PRINCIPAL

M. Florian PERNET, adjoint au maire délégué aux finances, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2018 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2018 s'élève à 178 450,13 €.

Il propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 50 019,78 €, et à la section de fonctionnement pour un montant de 128 430,35 €.

Vu le compte administratif 2018 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 26 février 2019,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Florian PERNET,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

➤ **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2018 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de 50 019,78 €, et à la section de fonctionnement pour un montant de 128 430,35 €.

### BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 49, il convient de décider de l'affectation de l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2018 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2018 s'élève à 18 723,64 €.

M. Florian PERNET propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 18 495,87 €, et à la section d'exploitation pour un montant de 227,77 €.

Vu le compte administratif 2018 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 26 février 2019,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Florian PERNET,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

➤ **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2018 du budget annexe de l'assainissement à la section d'investissement pour un montant de 18 495,87 €, et à la section de fonctionnement pour un montant de 227,77 €.

A 19h55, à la demande de M. le Maire, une interruption de séance de 10 minutes est décidée.  
Reprise de la séance à 20h05.

## 6 - CREATION COMMISSIONS : FINANCES, COMMUNICATION

M. le Maire présente un tableau des différentes commissions créées lors du précédent conseil municipal avec leurs participants : la mise à jour de ce tableau est faite collectivement et se présente comme suit :

		APPELS D'OFFRES	FINANCES	TRAVAUX-MATERIEL	OUTILLAGE	SENTIERS FORÊTS-AIRE L	LOISIRS	PATRIMOINE CULTURE	ASSOCIATIONS	AGRICULTURE	ADRESSAGE	COMMUNICATION	3 CMA	SIVAV	S.P.M	MAURIEENNE EXPANSION (SIVAV)	La Fourmière
PERNET	FLORIAN	S	VP									S	T	S			
DUSSUD	ALAIN	T		VP	VP									T			T
WAX	NICOLAS	T						VP									
CHAPPEL	MICHEL	S															
OLIVIERI	JÉRÔME																
GORRE	Alfred						VP		VP								
GACHET	Édith										VP						
ROUSSEL	Bruno																
RAMBAUD	Florence																
REYNAUD	JEAN-MICHEL	P	P	P	P	P	P	P	P			T			T	T	

P=Président

VP = Vice-Président

T = Titulaire

S = Suppléant

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce tableau par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Ce tableau sera disponible sur le site internet de la Mairie.

## 7 - FLEURISSEMENT 2019 – ENTRETIEN CIMETIERE

Deux devis pour la fourniture des plants nécessaires pour le fleurissement sont présentés par M. Jérôme OLIVIERI. Il est décidé de retenir le devis le moins cher.

M. le Maire signale que le cimetière nécessite un entretien afin d'éliminer les mauvaises herbes. Une séance de travail bénévole par les habitants de la commune volontaires est envisagée. M. le Maire signale qu'il est aussi possible de créer des allées enherbées qui ont l'avantage d'être très esthétiques et d'éviter le désherbage

## 8 - DEMANDES D'ACHAT DE PARCELLES

M. le Maire présente les demandes d'un riverain pour l'achat des parcelles communales ZW 354 et ZW 282.

Après discussion, notamment pour la parcelle ZW 354, sur la nécessité de laisser une servitude de passage pour la parcelle ZW 357 et, pour la parcelle ZW 282, sur l'utilité pour la commune de conserver cette parcelle (parking, aire de retournement etc...), il est décidé que la réponse demande plus ample réflexion de la part du conseil municipal et est remise à plus tard.

## **9 – TELEARLERTE**

M. le Maire indique que la mise en place éventuelle d'un système de télé alerte permettant d'alerter la population en cas de danger, sera gérée par la communauté de communes 3CMA.

## **10 - PLAN D'ADRESSAGE**

M. le Maire rappelle que, notamment pour la mise en place éventuelle de la fibre optique sur la commune, il est nécessaire d'opérer une dénomination des voies de la commune ainsi que la numérotation des habitations. Préalablement, la commission Adressage devra établir la liste des voies avec leurs limites physiques. Le processus concret de dénomination des voies sera défini ultérieurement. M. le Maire précise que le plan d'adressage sera établi selon les préconisations de RGD73-74, Régie de Gestion des Données des Pays de Savoie, que la mise en forme des documents sera réalisée par un cabinet spécialisé et que toutes les dépenses qui en découleront pourront être subventionnées par le Département.

## **11 – DEMANDES DE SUBVENTION**

Florian Pernet informe le conseil que le budget de la semaine de ski nordique organisée par l'école est bouclé.

Jérôme Olivieri quitte le conseil à 21h25.

Mme Edith GACHET signale qu'il existe un formulaire CERFA pour déposer une demande de subvention et considère qu'il serait normal que la commune demande à ce que les organismes qui demandent une subvention remplissent ce formulaire dans la mesure où il s'agit d'argent public. M. le Maire signale que ce formulaire est demandé aux organismes qui s'adressent pour la première fois à la commune mais que, pour ceux qui sont connus de la municipalité ou qui ont déjà demandé une subvention les années antérieures, une telle démarche administrative n'était pas exigée mais que les documents comptables sont demandés. M. Florian PERNET insiste sur la lourdeur administrative que cela représenterait pour des associations dont on connaît parfaitement le mécanisme (exemple Sou des Ecoles...).

M. le Maire signale que des demandes de subvention arrivent régulièrement en mairie, généralement avec les documents nécessaires et qu'elles sont présentées au fur et à mesure au conseil municipal.

## 12 - REUNION VOLTALIA

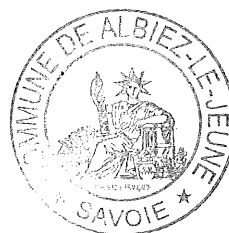
M. le Maire rappelle la tenue de la réunion avec VOLTALIA le 20 février. Les participants de la commune confirment l'intérêt qu'a suscité cette réunion et le professionnalisme des représentants de VOLTALIA. Pour optimiser le projet, la prise d'eau a été remontée à 1600 m sur la commune d'Albiez-Montrond et un système de mesure de débit a été mis en place pour des mesures sur une année. Le projet est, d'autre part, entré dans une phase d'étude d'impact et le tracé définitif devrait être choisi par VOLTALIA d'ici fin mars. Le support de la présentation de VOLTALIA devrait être fourni prochainement ainsi que l'estimation des retombées fiscales envisageables par la commune suivant les tracés envisagés.

## 13 - QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire demande où on en est, concernant les travaux de l'église (réfection de la voute). M. Bruno ROUSSEL répond qu'il a pu récupérer les coordonnées de la personne à contacter au FDEC (Fond Départemental d'Équipement des Communes) mais qu'avant d'entreprendre une démarche officielle, il serait souhaitable que la commission Patrimoine se réunisse pour établir un projet global.
  - Présentation de la lettre de demande de crédit de fonctionnement de l'école d'Albiez-Montrond, soit 80€ par élève pour 11 élèves d'Albiez le jeune : 880 € en tout.
  - Présentation d'un Appel à Projets du Département concernant l' Eau, l' Environnement et les Espaces Naturels.
  - Présentation de la lettre de la SFTRF (société d'autoroute de Maurienne) signalant les baisses de tarifs de péage pour les usagers réguliers .
  - Présentation de la demande de M. Daniel GROS qui souhaiterait qu'un volet du festival « Ecoute et Regarde » qu'il organise, se passe à Albiez le jeune en septembre/octobre 2019.
  - Point sur la communication de la commune :
- Mme Edith GACHET signale que la réorganisation du site Internet de la commune a été faite, qu'il est possible de s'inscrire sur le site pour recevoir une lettre d'information (les volontaires du conseil municipal pour rédiger la 1ère lettre d'information doivent se signaler) et qu'une plateforme pour organiser des covoiturages dans un premier temps et pour d'autres types de services ultérieurement, est en cours de mise en place hors Facebook sur le site de la commune.
- M. le Maire signale qu'une délibération devra être prise avant fin mars pour se prononcer sur la création d'un CIAS, Centre Intercommunal d'Action Sociale au sein de la communauté de communes.

La séance est levée à 22h10.

Le Secrétaire de séance  
M. Bruno ROUSSEL



Le Maire,  
Jean-Michel REYNAUD

